

H-France Review Vol. 21 (February 2021), No. 15

Christophe Rivière, *Une principauté d'Empire face au Royaume: Le duché de Lorraine sous le règne de Charles II (1390-1431)*. Atelier de recherches sur les textes médiévaux, 26. Turnhout: Brepols, 2018. 576 pp. Tables, figures, indices. Appendices online. €100.00 (hb). ISBN 978-2-503-58232-0.

Compte-rendu par Pierre Courroux, Université de Pau.

L'ouvrage ici examiné est le remaniement d'une thèse soutenue en 2004 sous la direction de M. Parisse. Son auteur, Christophe Rivière, est malheureusement décédé en 2015 avant d'avoir terminé ce long travail de mise à jour de sa thèse ; c'est donc sa femme et quelques professeurs de son jury de thèse (B. Schnerb et J.-L. Fray) qui ont décidé de reprendre ses notes et de finir l'édition d'après le plan envisagé. L'auteur avait eu le temps de mettre à jour intégralement les trois premiers chapitres, mais à l'inverse, à la fin du livre, toute une partie du plan est seulement esquissée en quelques titres. Il n'en reste pas moins que ce livre est une contribution bienvenue sur l'histoire de Lorraine à la fin du Moyen Âge, et plus largement, à l'histoire du royaume de France, de l'Empire et des territoires d'entre-deux. Il s'inscrit dans un renouveau historiographique récent pour l'histoire des principautés à la fin du Moyen Âge, notamment dans les zones frontalières : on pense non seulement au livre de Mathias Bouyer sur le duché de Bar paru en 2014,<sup>[1]</sup> qui est le pendant direct du livre de C. Rivière, mais encore aux travaux sur la Savoie, sur la Provence angevine, et bien sûr sur les domaines bourguignons.

Ce livre renouvelle et remplace les deux biographies anciennes et incomplètes de Charles II (un article de P. Géant de 1902 et une thèse de l'École des Chartes de E. Girod en 1912 s'arrêtant en 1420).<sup>[2]</sup> Pour autant, il ne s'agit pas d'une biographie de Charles II de Lorraine : la vie du prince, dans sa dimension intime, est absente des préoccupations de l'auteur, qui s'intéresse plutôt à la figure publique du prince, à son gouvernement et à son inscription dans les péripéties politiques d'une époque. L'auteur explique (p. 24) qu'il fait de l'histoire politique moderne, c'est-à-dire pas seulement événementielle. Il s'intéresse à la société politique dans toutes les formes qu'elle englobe (y compris sociales et culturelles, même si ce dernier aspect n'est pas le plus poussé du livre), et poursuit les questionnements initiés par B. Guenée et J.-P. Genêt sur la genèse de l'état moderne. Comme la période que l'auteur étudie est dans beaucoup d'endroits en Europe une période de transition entre l'état féodal et l'état moderne, l'auteur se demande s'il en est de même pour la Lorraine. Une des notions transversales principales abordée par le livre est celle de l'état princier, vu en France comme un élément central dans la genèse de l'état moderne. Or, la Lorraine, avec ses structures féodales encore très présentes, et en l'absence d'institutions centrales habituellement mises en place dans les états princiers du royaume de France, fait figure d'anomalie.

L'auteur explique, dès l'introduction, que ce poids des structures traditionnelles féodales est le fruit des liens politiques et culturels entre la Lorraine et l'Empire. Pourtant, principauté frontalière, la Lorraine subit l'influence française, sa centralisation et son développement institutionnel. La période qu'il étudie est précisément charnière à ce sujet, et il se demande (p. 28) : « Somme toute, l'histoire du duché ne peut-elle pas être envisagée sous l'angle de l'acculturation progressive de la Lorraine aux conceptions politiques de la monarchie française, c'est-à-dire aux structures et institutions de l'Etat moderne ? ». Tout au long de son ouvrage, il montre la voie originale de la Lorraine, dont les princes s'appuient sur les structures féodales pour affirmer leur pouvoir. On apprécie d'ailleurs qu'à la fin de chaque chapitre, une petite conclusion replace les éléments évoqués dans les questionnements plus transversaux, et compare la Lorraine à d'autres principautés contemporaines (Béarn, Bourbonnais, Bar).

La première partie du livre, intitulée « Charles II en son duché », consiste en une présentation des structures géographiques et humaines du duché de Lorraine, puis de ses liens avec ses voisins lorrains (Bar, Trois Evêchés, Luxembourg) et avec la France et l'Empire. Le chapitre un, « Physionomie générale du duché », est le plus intéressant. Plutôt que de fournir un simple panorama de la principauté, l'auteur présente de manière assez exhaustive les structures de gouvernement, les revenus et l'entourage des ducs, ainsi que la participation des élites au gouvernement ducal. Tout cela est très riche, et mériterait sans doute un ouvrage entier. Le fil rouge du chapitre est la formule de Jean Jouvenel des Ursins, avocat du roi de France, qui qualifie la Lorraine de « petit pays ». Comme l'explique l'auteur, le duché de Lorraine n'est pas petit par son étendue ou par le prestige de son titre. Il l'est par la faiblesse du pouvoir ducal à l'intérieur du duché, ce qui se traduit aussi par une armée très modeste—300 hommes d'armes au maximum, ce qui est peu pour un tel domaine, même comparé à ses voisins—et dans une moindre mesure, par des revenus assez modestes principalement tirés des mines de sel. On notera en Lorraine, comme dans quelques autres principautés périphériques de la même époque (Albret, Bar), l'absence d'une chancellerie en 1400. Ce sont les secrétaires ducaux ou les chanoines de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, proche du pouvoir ducal, qui rédigent les actes. La collégiale sert aussi de trésor ducal (p. 105-107). Le duché de Lorraine n'a pas non plus de chambre des comptes, pas d'assemblée structurée représentant les Etats de Lorraine et, fait plus rare encore par rapport au modèle des principautés françaises, un hôtel princier très peu structuré et peu présent. Cette impression d'un duché sous-administré se confirme à l'échelon local : en 1350, il n'y a qu'un seul receveur « du duché de Lorraine », puis à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un seul pour chacun des trois baillages (p. 114). L'essentiel du pouvoir est exercé de manière informelle, à l'image du conseil ducal, dont l'existence n'est pas structurée. Pour expliquer ce décalage vis-à-vis des principautés du royaume de France, et même du duché de Bar voisin, l'auteur met en évidence la persistance d'une structure essentiellement féodale dans le duché, qu'il lie au modèle politique germanique (p. 97) : « Du point de vue de la culture politique, c'est donc la frontière étatique qui est opératoire et non la frontière linguistique : les conceptions des communautés welches d'Empire, francophones, ne diffèrent pas de celles de leurs voisins germanophones ». Le maréchal et le sénéchal, titres très anciens, jouent le rôle le plus important dans le gouvernement (p. 106).

Dans le second chapitre, l'auteur replace le duché dans l'espace lorrain de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Parmi les spécificités régionales, on notera l'omniprésence de la violence, à travers le droit de *Fehde*, ou guerre privée : « (...) les conflits se règlent systématiquement par les armes dans l'espace lorrain, alors que la voie judiciaire, plus pacifique, est plus souvent utilisée dans le

royaume » (p. 144-145). Le troisième chapitre pèse la place de la Lorraine entre Empire et Royaume de France, s'appuyant principalement sur le travail de H. Thomas,<sup>[3]</sup> tout en le mettant à jour à l'aide d'une bibliographie renouvelée. Il conclut (p. 198) que « la pénétration en Lorraine des idées et de la civilisation française semble irrésistible », mais montre bien que les ducs de Lorraine ont tenté de jouer de leur double allégeance française et impériale pour tenter d'affirmer leur indépendance, surtout lors des périodes de crise de la monarchie française.

Les deux chapitres suivants forment une étude événementielle suivant l'ordre chronologique, où l'on retrace les événements du règne de Charles II à la lumière du schisme impérial de 1400 et surtout des menaces qui pèsent sur l'indépendance du duché. Comme l'auteur le remarque, la Lorraine sort d'un relatif isolement diplomatique pour se trouver au cœur des enjeux politiques européens, à partir de 1400 environ. La menace se fait d'abord orléanaise jusqu'en 1418. Le duc d'Orléans mène en effet une politique d'expansion en Lorraine et soutient les ducs rivaux de Bar. Un temps en bons termes avec le camp orléanais, le duc de Lorraine se range officiellement dans le camp de Jean sans Peur en 1408. En analysant l'irruption politique du duc d'Orléans dans l'espace d'entre France et Empire comme une force perturbatrice de l'équilibre politique, l'étude adopte selon nous un biais : la principauté bourguignonne n'est guère plus ancienne (elle n'obtient la Flandre qu'en 1385, récupère le Hainaut et Brabant en 1401), et elle s'agrandit de manière aussi rapide et vorace. Si le duc d'Orléans a pu conclure si facilement nombre d'alliances dans la région, c'est précisément car l'action du duc de Bourgogne était vue par d'autres que le duc de Lorraine comme disruptive. Le duc d'Orléans n'a donc pas mené une politique unilatéralement agressive face à un espace déjà promis aux bourguignons, ce qu'il n'était pas à l'époque (à moins d'avoir une vision très déterministe des choses). Les deux princes menaient en réalité des politiques agressives. Ainsi, si l'auteur estime que l'hommage du duc de Gueldre à Louis d'Orléans en 1401 est « une véritable déclaration de guerre à Philippe le Hardi » (p. 218, n. 37), nous pensons qu'il vaut mieux considérer que chaque acquisition orléanaise ou bourguignonne était perçue comme une provocation pour l'autre camp. Notons dans ces deux chapitres la très intéressante présentation de la Guerre des Quatre Seigneurs de 1404 à 1408 (p. 231-242), véritable prélude aux affrontements de la guerre civile en France. Les critiques contre M. Nordberg,<sup>[4]</sup> qui considérait cette guerre comme secondaire, sont un peu trop insistantes : il étudiait la querelle des ducs, non l'histoire de Lorraine, et à ce titre, une guerre n'impliquant pas directement le duc de Bourgogne pouvait lui paraître secondaire quelle que soit son importance par ailleurs.

L'auteur érige 1419 en date charnière : lors du traité de Foug, Charles II désigne René d'Anjou, aussi héritier du duché de Bar, comme successeur, posant les fondements d'un avenir uni pour la Lorraine et s'éloignant, par ce choix, du camp bourguignon. Jusqu'à sa mort en 1431, le duc Charles II doit donc désormais gérer les tensions et conflits avec ses anciens soutiens Bourguignons et leurs alliés anglais. Face à ces menaces, l'auteur montre de manière convaincante que le duc de Lorraine fait le choix d'un rapprochement avec l'Empire, là où l'influence française avait clairement dominé au siècle précédent.

Les trois derniers chapitres dressent un second tableau, implicitement comparé à celui des premiers chapitres, de l'état du duché en 1431. On peut ainsi mesurer l'ampleur de l'action de Charles II, mais aussi ses limites. L'auteur dépeint une hégémonie du duché sur l'espace lorrain, à travers l'union du duché de Bar et la tutelle sur les trois évêchés. Mais il montre aussi la fragilité de cette hégémonie, qui s'effondre en quelques semaines après la bataille de Bulgnéville en 1431. Malgré tous ses efforts, Charles II n'a pas mis fin à la fragmentation de l'espace lorrain et son

autorité repose avant tout sur des liens personnels. De même, si sous son règne, la Lorraine fait un grand pas vers l'établissement d'une principauté véritablement autonome, c'est sans beaucoup innover sur le fond. La seule vraie nouveauté est l'apparition des états généraux de Lorraine. C'est plutôt en renforçant les structures d'encadrement préexistantes que Charles II a affirmé son pouvoir : il augmente le nombre des administrateurs, contrôle mieux la justice, accroît ses revenus grâce à de meilleures pratiques et augmente ses effectifs armés grâce au recours aux mercenaires. Le modèle du duché de Bar récemment annexé joue pour beaucoup dans la modernisation administrative. L'auteur estime (p. 503-504) qu'au terme de cette évolution, le duché de Lorraine mérite désormais d'être considéré comme un Etat princier, malgré la persistance des structures et mentalités féodales. C'est toutefois un Etat princier bien fragile et limité, tant la noblesse y possède de nombreux privilèges, qui vont en s'accroissant plutôt qu'en diminuant. On ne peut que regretter que les chapitres que l'auteur consacre au développement de l'idéologie ducale et des représentations du pouvoir soient incomplets, la mort l'ayant empêché de les terminer, alors même que le plan annoncé par ses notes était fort alléchant.

C'est un excellent ouvrage, où l'auteur montre sa remarquable connaissance des sources administratives de Lorraine, et de la bibliographie sur cette époque, tant allemande que française. Il est dommage cependant que ne soient pas toujours suffisamment critiquées les informations fournies par les chroniques tardives de la ville de Metz. C'est par exemple le cas du comte de Vaudémont qui mobilisa en 1363 pas moins de 60 000 hommes menés par Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, célèbre chef routier (p. 141). L'auteur renvoie pour cela à la chronique de Philippe de Vigneulles, qui écrit plus d'un siècle et demi après les faits, sans parler du fait que même les chiffres des chroniqueurs contemporains sont à prendre avec circonspection en général. Quoi qu'il en soit, en 1360, même le roi de France n'avait pas les moyens de lever une telle armée de 60 000 hommes ! Mais cela ne saurait cacher les grandes qualités de l'ouvrage qui sera, à n'en pas douter, utilisé dans de nombreuses études à venir sur la Lorraine et sur les principautés de la fin du Moyen Âge.

## NOTES

[1] Mathias Bouyer, *La principauté barroise (1301-1420). L'émergence d'un État dans l'espace lorrain* (Paris: L'Harmattan, 2014).

[2] Pierre Géant, "Étude sur le règne de Charles II, duc de Lorraine (1390-1431)," *Annales de l'Est* XVI (1902): 432-447. Eugène Girod, "Charles II, duc de Lorraine (1390-1431), ses relations avec la France et l'Empire de 1390 à 1420," Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy (Thesis, École des Chartes, 1912).

[3] Heinz Thomas, *Zwischen Regnum und Imperium. Die Fürstentümer Bar und Lothringen zur Zeit Kaiser Karls IV* (Bonn : Ludwig Röhrscheid, 1973).

[4] Michael Nordberg, *Les ducs et la royauté. Études sur la rivalité des ducs Orléans et de Bourgogne, 1392-1407*, Studia Historica Upsaliensia 12 (Stockholm: Svenska bokförlaget, 1964).

Pierre Courroux  
Université de Pau  
[pcourroux@univ-pau.fr](mailto:pcourroux@univ-pau.fr)

---

Copyright © 2020 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Review* nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172